

PRÉFÈTÉ DE L'ALLIER

Affaire suivie par : gilles LEGOUIX
Tél. : 04.73.43.37.87
Courriel : gilles.legouix@developpement-durable.gouv.fr
Référence : 20190415-RAP-63-0417-Insp-REVIVAL-Premilhat

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL	
Société : REVIVAL Adresse : Le Pont Vert Commune : 03410 PREMILHAT		S3IC Priorité DREAL Régime SEVESO	0056-00081 <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
Activité principale : Tri transit, regroupement de déchets			
Date du contrôle : 10 avril 2019		Date de la précédente visite : 29 septembre 2015	
Inspecteur(s) : Marie-Christine DAVID-RAISON - Gilles LEGOUIX			
Type de contrôle			
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle			
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident		<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre	
Thème(s) du contrôle		<ul style="list-style-type: none">la nature, quantité et les flux de déchets en transit sur l'installation,les conditions d'entreposage des déchets,les rejets aqueux.	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) <ul style="list-style-type: none">2714			
Référentiel(s) du contrôle <ul style="list-style-type: none">Arrêté préfectoral du 29 juillet 2009 modifié le 29 septembre 2011Arrêté ministériel du 29 février 2012 fixant le contenu des registres déchets.			
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)			
Mme Sandrine COLLAS		Responsable centre de tri REVIVAL de Montluçon	REVIVAL
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe DIASSP <input type="checkbox"/> Autre :		

I – Contexte

L'inspection est effectuée dans le cadre du plan pluriannuel d'inspection et suite à plusieurs changements d'exploitant (Serre tri conditionnement, SLG Recycling, Valrecy en 2017, Revival) depuis la dernière inspection.

1.1 - Suites données à la précédente inspection :

L'inspection précédente a eu lieu le 29/09/2015.

1.2 - Thèmes

- la nature, quantité et les flux de déchets en transit sur l'installation,
- les conditions d'entreposage des déchets,
- les rejets aqueux.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

L'inspection est réalisée, en présence de Mme COLLAS Sandrine, responsable d'exploitation, du groupe DERICHEBOURG Environnement, site REVIVAL, implanté sur la commune de Montluçon. Mme COLLAS explique que l'activité du site a été mise en veille depuis au moins deux années. Effectivement, un panonceau affiché sur la porte du local technique mentionne « à partir du 02/05/2016 le site sera définitivement fermé ». A ce jour, il subsiste seulement l'activité de conditionnement en balles du carton et de papier. A court terme, la presse à balles va être transférée sur le site de Montluçon (rue Eugène Sue) qui a repris l'activité du site de Prémilhat.

La plate-forme extérieure sert de stockage temporaire aux déchets de l'entreprise Environnement Recycling, le temps de la remise en état du site suite à l'incendie de janvier 2018. Le stock de déchets va être à nouveau transféré sur le site d'Environnement Recycling pour traitement.

La visite d'inspection permet de constater que l'intérieur du local technique est entièrement vide. Les extincteurs présents sur le site ont été contrôlés en janvier 2019.

Le site clôturé est sécurisé par une alarme et un portail fermé.

L'exploitant actuel (Groupe DERICHEBOURG) ne souhaite pas conserver ce site. Le site n'étant pas imperméabilisé, la collecte des eaux de ruissellement est problématique

L'inspection n'a pas été informée de ce « repli d'activité ».

IV – Conclusion

Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : Dossier de cessation d'activité à adresser au préfet dès que l'exploitant aura formalisé sa décision.

Cette visite a permis prendre connaissance d'une situation nouvelle dont l'inspection n'avait pas été informée.

Rédigé le 16 avril 2019 par

Le technicien supérieur en chef du développement durable



Gilles LEGOUËIX

Vérifié le 16 avril 2019 par

L'Inspecteur de l'Environnement,
Spécialité Installations Classées



Marie-Christine DAVID-RAISON

Approuvé le 17 avril 2019

Pour la Directrice,
Le Coordonnateur de l'Équipe
Territoriale et Spécialisée DIASSP



Yann THIEBAUT